

Le conseil municipal s'est prononcé, jeudi, à la majorité, sur le principe d'une demande de moratoire concernant la pose des nouveaux compteurs Linky. Estimant que ces compteurs représentent des risques en matière d'incendie, de santé publique et de respect de la vie privée des usagers, le maire, Katia Gravot, a argumenté qu'un moratoire d'un an était nécessaire avant de prendre une position sur le sujet. Elle a précisé que l'Association des maires est en réflexion sur le sujet, car même si les compteurs appartiennent aux communes, il n'est pas certain que les municipalités soient en capacité de les refuser. Par ailleurs, le conseil avait à se prononcer sur des questions financières : renouvellement de lignes de trésorerie, fixation des loyers communaux (augmentation des loyers de 0,05 %) et accords de subventions. **Subventions.** À noter une subvention de 1.500 € pour le voyage en Grande-Bretagne des élèves de Madame Bouche et une subvention, à hauteur de 15 € par enfant concerné par le soutien scolaire, apportée par l'association T'es C@p. Une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes publiques pour le déplacement de l'arrêt du bus scolaire va être déposée : ce déplacement est rendu nécessaire par les futurs aménagements de la place et par la taille des prochains bus. **Indemnité du maire.** Le conseil a adopté une délibération pour acter la volonté de Katia Gravot de maintenir son indemnité au taux d'une commune de moins de 1.000 habitants. **Revitalisation du bourg.** Il a été discuté de l'engagement de la commune dans un emprunt de 300.000 € afin de soutenir le projet architectural de revitalisation du bourg. La commune étant très peu endettée, le projet est reconnu viable. **Réserve foncière.** Un projet de réserve foncière rue Neuve est étudié. **Urbanisme.** L'inflation législative actuelle implique une modification du règlement du Plu, qui va nécessiter une enquête publique. **Recensement.** Celui de la population aura lieu début 2017.

Retrouvez **plus d'articles**

[Collectivités territoriales](#)

[Commune](#)

[Conseil municipal](#)

[Saint-Jean-Trolimon](#)